



Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin

**Gestion collective** 

Affaire suivie par : Nathalie REGNOUF Tél. 03 69.20.93.11

Mél: nathalie.regnouf@ac-strasbourg.fr

Frédéric BOISSARD Tél. 03.88.45.92.36

Mél: frederic.boissard@ac-strasbourg.fr

65 avenue de la Forêt Noire CS 30006 67083 STRASBOURG Cedex Mesdames et Messieurs les Instituteurs et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale, chargés de circonscription du 1er degré

Strasbourg, le 7 octobre 2025

Objet: Appel à candidatures pour les programmes d'échanges franco-allemands - Année scolaire 2026/2027

<u>Référence</u>: Note de service du 11/07/2025 BOEN n°30 du 24/07/2025 https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo30/MENC2516158N <u>Annexes</u>: Formulaires de candidature (spécifiques à chaque programme)

La présente circulaire décrit les deux programmes d'échanges franco-allemands pour les enseignants du 1er degré :

- l'échange national : Programme Elysée Prim
- l'échange de proximité

# I. Programme Elysée Prim

Ce programme s'inscrit dans la politique menée par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) en faveur du développement et de la diversification des langues vivantes à l'école et de l'ouverture internationale des écoles.

# 1) Modalités

Durée : une année scolaire, renouvelable une fois

**Public concerné** : Enseignants titulaires de l'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré, justifiant d'au moins 2 ans d'ancienneté lors de la prise de poste en Allemagne et enseignant à temps complet au moment du dépôt du dossier.

Opérateur : MENESR – Dgesco, bureau des contenus pédagogiques et des langues (C1-3)

#### 2) Objectifs

Développer l'enseignement de la langue allemande à l'école élémentaire, du CP au CM2, ainsi qu'à l'école maternelle, dans le cadre du réseau franco-allemand des écoles maternelles bilingues - Elysée.

Favoriser le perfectionnement linguistique et culturel des candidats qui s'engagent, à leur retour en France, à assurer des activités qui contribuent au développement de l'enseignement de l'allemand.

Participer à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Allemagne.

## 3) Informations administratives et rémunération

Les enseignants restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés par les services académiques sur les postes dont ils sont titulaires. Pendant toute la durée de l'échange, les enseignants continuent de percevoir en euro sur un compte en France le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur leguel sont précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice de certaines fonctions est interrompu pendant l'année scolaire du programme. Pour l'ensemble de cette année scolaire, les enseignants bénéficient de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement.

Chaque enseignant regagne, au terme de l'échange, son poste d'origine en France, dont il reste titulaire pendant deux années d'échange.

## 4) Organisation du service des enseignants français

Après une période d'observation devant permettre aux enseignants de se familiariser avec le système éducatif du pays d'accueil, chaque enseignant se verra attribuer un nombre limité de classes et d'écoles proches les unes des autres. Il enseignera exclusivement dans sa langue maternelle, mais des activités complémentaires pourront lui être confiées, avec son accord : enseignement pour partie de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale ou de l'éducation artistique, intervention possible dans les écoles maternelles/*Kindergärten*, élaboration de matériel pédagogique, formation des collègues allemands en langue française.

Les enseignants français et allemands doivent se conformer à l'organisation et au règlement de l'établissement d'accueil. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les enseignants du pays d'accueil, éventuellement diminué du temps de déplacement d'une école à l'autre.

### 5) Procédure de candidature et informations complémentaires

#### Procédure de candidature

- Remplir le formulaire 3 (candidature à un poste en Allemagne)
- Envoyer le dossier de candidature à l'IEN de circonscription avant le 9 janvier 2026

#### Informations complémentaires

# Descriptif du programme

https://eduscol.education.fr/1237/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-premier-degre

#### OFAJ - Enseigner dans une école primaire

https://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire

Brochure bilingue: Informations sur les Länder en Allemagne

## Webinaire

Pour les personnes intéressées un webinaire est proposé le 12 novembre 2025 à 17h00. Inscription :

https://join.next.edudip.com/de/webinar/webinaire-dinformation-partir-en-allemagne-avec-le-programme-elysee-prim/2542870

## II. Échange de proximité

Ce programme concerne exclusivement la zone frontalière. Il est mis en œuvre et géré par la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, en lien avec le groupe d'experts de la conférence du Rhin supérieur « Échanges et coopération d'enseignants », ainsi que les partenaires éducatifs du Bade Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat.

### 1) Modalités

**Durée** : une année scolaire, avec possibilité de renouvellement (cas particulier des établissements avec conventions)

Public concerné : Enseignants titulaires de l'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré et en activité au moment du dépôt du dossier.

## 2) Objectifs

Cet échange permet d'accroître les compétences linguistiques et de développer les compétences interculturelles des enseignants qui s'engagent à leur retour dans l'académie à assurer l'enseignement de l'allemand dans leurs classes ou par échange de services, tel que le prévoit la convention État-région-départements portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace.

### 3) Informations administratives et rémunération

Les enseignants restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés par les services académiques sur les postes dont ils sont titulaires. Pendant toute la durée de l'échange, les enseignants continuent de percevoir en euro sur un compte en France le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur leguel sont précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

Le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice de certaines fonctions est interrompu pendant l'année scolaire du programme.

Les participants bénéficieront d'une indemnité financée par le fonds commun abondé par les collectivités territoriales et le rectorat, et versée par le GIP-FCIP Alsace

- indemnité à taux plein pour les enseignants justifiant d'un changement de résidence (déménagement en Allemagne) pour la prise de fonction :
- indemnité à mi-taux pour les enseignants ne changeant pas de résidence.

En cas de renouvellement de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25 % par an.

En cas de passage du programme Elysée Prim à l'échange de proximité, ce qui correspond à un renouvellement, l'indemnité subit la règle de l'abattement de 25%.

Les enseignants dont la résidence personnelle se trouve dans la même agglomération que le lieu d'affectation ne bénéficieront d'aucune indemnité.

Chaque enseignant regagne, au terme de l'échange, son poste d'origine en France, dont il reste titulaire pendant deux années d'échange.

#### 4) Organisation du service des enseignants français

Après une période d'observation devant permettre aux enseignants de se familiariser avec le système éducatif du pays d'accueil, chaque enseignant se verra attribuer un nombre limité de classes et d'écoles proches les unes des autres. Il enseignera exclusivement dans sa langue maternelle, mais des activités complémentaires pourront lui être confiées, avec son accord : enseignement pour partie de l'éducation physique et sportive, de l'éducation musicale ou de l'éducation artistique, intervention possible dans les écoles maternelles/Kindergärten, élaboration de matériel pédagogique, formation des collègues allemands en langue française.

Les enseignants français et allemands doivent se conformer à l'organisation et au règlement de l'établissement d'accueil. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les enseignants du pays d'accueil, éventuellement diminué du temps de déplacement d'une école à l'autre.

#### 5) Procédure de candidature

- Remplir le formulaire échange franco-allemand de proximité
- Envoyer le dossier de candidature à l'IEN de circonscription avant le 9 janvier 2026

## Informations complémentaires

La participation au programme d'échange de proximité inclut trois mercredis de formation et de rencontre obligatoires :

- -Réunion bilan en le 17 juin 2026 à Strasbourg
- -Réunion intermédiaire Barcamp en 1ère période 2026-2027 en Allemagne
- -Réunion bilan en juin 2027 en Allemagne

Tous les enseignants faisant acte de candidature pour la première fois à l'un des deux programmes d'échange seront convoqués pour un entretien prévu le mercredi 14 ou 21 janvier 2026 au cours duquel seront évaluées leur motivation, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur aptitude à s'adapter aux usages scolaires en vigueur en Allemagne et surtout leur volonté de contribuer, à leur retour en France, au développement de l'enseignement de la langue et de la culture allemandes.

La demande de renouvellement ne nécessite pas de passage devant la commission d'entretien.

Au retour en France, les participants seront convoqués pour un entretien qui portera sur un échange concernant les apports pédagogiques, culturels et linguistiques de l'échange. Ce sera l'occasion d'aborder les nouvelles perspectives de carrière s'offrant au candidat.

Je vous rappelle que, pour faire aboutir votre projet, vous pouvez compter sur l'appui du conseiller pédagogique en langues vivantes de votre circonscription.

Pour le directeur académique L'adjointe au directeur académique chargé du 1<sup>er</sup> degré

Marie ROGLER